



Arrêté N°2025_27 du 15/05/2025

ARRETE MUNICIPAL de Réglementation de la Circulation et du Stationnement

Le Maire de la commune de Durfort et St Martin de Sossenac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 relatifs aux pouvoirs des Maires en matière de circulation,

Vu le Code de la Sécurité Intérieure et son article L.132-7 relatif aux pouvoirs du Maire en matière de sureté, sécurité et salubrité publiques,

Considérant les travaux réalisés en régie par les employés municipaux sur les réseaux eau et voirie durant la semaine du 19 au 23 mai 2025,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement de tous véhicules pour assurer la sécurité et le bon déroulement des manifestations,

Vu l'intérêt général,

ARRETE

Article 1 :

A l'occasion des travaux réalisés en régie par les employés municipaux sur les réseaux eau et voirie, la circulation et le stationnement seront réglementés de sorte que **le Chemin de la Plaine sera fermé du lundi 19 au vendredi 23 mai 2025.**

Article 2 :

La signalisation réglementaire sera mise en place par les organisateurs.

Article 3 :

Les contrevenants au présent Arrêté seront verbalisés.

Article 4 :

Ampliation de cet Arrêté est faite à :

- Monsieur l'Agent de maîtrise ,
 - Monsieur le Responsable du Centre SDIS,
 - Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de Gendarmerie de QUISSAC,
- sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent Arrêté.

À Durfort et St Martin de Sossenac, le 15 mai 2025

Le Maire,

Robert CONDOMINES



